REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
23 AOUT 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DECISION DU MAIRE N°2022/166

(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

Objet : Signature d'un contrat de droit d'usage du module Actes de la société Atline dans le cadre de la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2012/245 du 18 décembre 2012 approuvant le principe de la dématérialisation des actes administratifs,

Considérant la nécessité de recourir à un opérateur de transmission homologué pour le système d'information @CTES,

Considérant la proposition de la société Atline dont le siège est situé au 4 avenue du Recteur Poincaré à Paris 16ème,

DECIDE

Article 1 : La signature d'un contrat de droit d'usage pour module de télétransmission ACTES.

Article 2 : Le contrat débute au 18 août 2022 jusqu'au 31 décembre 2022. Il est reconductible tacitement par période d'un an pendant 4 ans.

Article 3 : Le coût de la première année prenant en compte l'ouverture des droits, la configuration l'hébergement, le droit d'usage, les clefs sécurisées et la formation est de 2 101,20 € TTC.

Article 4 : Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet de Val d'Oise,
Trésor Public de l'Isle Adam,
Madame la Responsable du service Finances de la Commune,

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise, le 18 Août 2022

Le Maire,

MAIRIE DE MERY-S/OISE (VAL-D'OISE)

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

Pour le Maire et par délégation,
Thierry LAMBART
Directeur Général des Services

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 23/8/2022
Et de la publication le 23/8/2022
A Méry sur Oise, le 25/8/2022

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
23 AOUT 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Atline SERVICES

CONTRAT DE DROIT D'USAGE
transferts-securises.fr

MODULE(S) CHOISI(S)

- ACTES ✓
- HELIOS
- Convocations Sécurisées
- Parapheur Sécurisé
- Espaces Sécurisés
- Marchés Sécurisés
- Attestations Sécurisées

TYPE DE CONTRAT
PASS À LA CONSOMMATION

COMMUNE DE MERY SUR OISE (95)

Référence
20220810.01/PPV

Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
Définitions préalables	4
Durée	4
Objet du contrat	4
Droits de propriété	4
Conditions d'usage du service	4
Garantie - Responsabilité - Interruption de service	5
Confidentialité et Protection des données à caractère personnel	6
Intégralité de l'accord	8
Litige	8
Annexe A	9
Annexe B	12
Annexe C	15
ANNEXE D	16

Préambule

ENTRE
la société **ATLINE SERVICES**
ET COMMUNE DE MERY SUR OISE (95)

ci-après désigné par « L'ÉTABLISSEMENT »
transferts-securises.fr
Dans ce cadre, le présent contrat défini, pour **L'ÉTABLISSEMENT**, l'usage des services

désignés par '**Services Sécurisés**'.

Définitions préalables

Dans le présent contrat sont employés les termes dont les définitions sont les suivantes :

« **Service transferts-securises.fr** » : il s'agit d'un service accessible en mode SaaS (i.e. : mise à disposition du service via une plate-forme hébergée par ATLINE SERVICES ou par son fournisseur d'hébergement). Ce service est constitué de programmes informatiques que la société ATLINE SERVICES a développés. Le service **transferts-securises.fr** a pour objet de transformer des flux papier en flux électroniques.

« **Service marches-securises.fr** » : il s'agit d'un service accessible en mode SaaS (i.e. : mise à disposition du service via une plate-forme hébergée par ATLINE SERVICES ou par son fournisseur d'hébergement). Ce service est constitué de programmes informatiques que la société ATLINE SERVICES a développés. Le service **marches-securises.fr** a pour objet la dématérialisation des procédures des marchés publics.

« **Service attestations-securisees.fr** » : il s'agit d'un service accessible en mode SaaS (i.e. : mise à disposition du service via une plate-forme hébergée par ATLINE SERVICES ou par son fournisseur d'hébergement). Ce service est constitué de programmes informatiques que la société ATLINE SERVICES a développés. Le service **attestations-securisees.fr** a pour objet la gestion du devoir de vigilance des fournisseurs dans le cadre de l 'exécution des procédures de marchés publics.

Liste des modules concernant le contrat :

- **ACTES** — **✔ télé transmission des actes au contrôle de légalité**
- **HELIOS** — télé transmission des bordereaux comptables
- **Parapheur Sécurisé** — automatisation des chaines de VISA/SIGNATURE
- **Convocations Sécurisées** — dématérialisation des convocations des séances
- **Espaces Sécurisés** — espaces de partage de documents
- **Marchés Sécurisés** — dématérialisation de procédures de marchés publics
- **Attestations Sécurisées** — Devoir de vigilance des fournisseurs

Durée

Le présent contrat est conclu à compter de **la date de signature** pour une première période contractuelle ferme expirant le **31/12/2022** , reconductible tacitement au-delà de la première période contractuelle pour une nouvelle période contractuelle de 1 année civile entière, sauf dénonciation de l'une des parties, notifiée à l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant le terme de chaque période contractuelle. La date de terminaison du contrat est le **31/12/2026.**

Objet du contrat

Par le présent contrat, la société ATLINE SERVICES concède à **L'ÉTABLISSEMENT**, qui accepte, le droit de faire usage du service **Services Sécurisés** qui est mise à sa disposition.

L'ÉTABLISSEMENT déclare avoir été pleinement informé de la couverture fonctionnelle offerte par **Services Sécurisés** ainsi que des caractéristiques techniques du service. Les caractéristiques fonctionnelles et techniques sont décrites en annexe B du présent contrat. La société ATLINE SERVICES s'engage à tenir **L'ÉTABLISSEMENT** informée des évolutions prévues.

Droits de propriété

La société ATLINE SERVICES est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur le service **Services Sécurisés** sur les web-services qui implémentent certaines des fonctionnalités du service **Services Sécurisés** et sur les applications qu'ATLINE SERVICES développe sur la base des dits web-services et ceci en application de la loi française relative à la propriété intellectuelle.

Conditions d'usage du service

La société ATLINE SERVICES met à disposition le Service **Services Sécurisés** selon les modalités tarifaires décrites en annexe A.

L'ÉTABLISSEMENT bénéficie d'un accès administrateur sur le Service **Services Sécurisés** correspondant à son contexte. Ces accès lui permettent de paramétrer son environnement (création d'utilisateurs, gestion des droits d'accès, création de groupes, création de modèles de tampon). Les accès aux modules sont dépendants du type d'abonnement choisi.

Une formation est dispensée aux profils administrateurs système et gestionnaires fonctionnels.

L'ÉTABLISSEMENT bénéficie d'une assistance téléphonique, hors coûts de communication. Pour l'assistance courante, le délai d'intervention téléphonique garanti par la société ATLINE SERVICES est de deux heures ouvrables à compter de la transmission par **L'ÉTABLISSEMENT** de la demande d'intervention à effectuer, reçue du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 18 heures 30, les jours fériés exclus. Les transmissions entre les Parties, dans le cadre de cette assistance, se font par téléphone ou par e-mail.

La société ATLINE SERVICES s'engage à assurer l'évolution du Service **Services Sécurisés**. La société ATLINE SERVICES s'engage à ce que le Service **Services Sécurisés** évolue de manière à rester, pendant toute la durée du présent contrat, techniquement compétitif en regard des fonctionnalités disponibles sur le marché. L'évolution recouvre l'amélioration des fonctions existantes, la rectification des erreurs de fonctionnement et la mise à disposition de nouvelles fonctions. Ces modifications prendront en compte, le cas échéant, l'évolution de la législation et de la réglementation. La réalisation des développements dans le cadre de l'évolution du service **Services Sécurisés** est à la charge de la société ATLINE SERVICES.

Garantie - Responsabilité - Interruption de service

La société ATLINE SERVICES s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la correction de dysfonctionnements avérés. Pour ce qui concerne la garantie de temps d'intervention et de rétablissement, la société ATLINE SERVICES s'engage sur les délais suivants.

- délai de prise en compte du signalement d'un incident :
  2 heures ouvrables

- délai de correction des incidents bloquants :
  24 heures ouvrables à l'issue du délai de prise en compte

- délai de correction des incidents majeurs :
  48 heures ouvrables à l'issue du délai de prise en compte

- délai de correction des d'anomalies mineures :
  10 journées ouvrables à l'issue du délai de prise en compte

La responsabilité de la société ATLINE SERVICES est expressément limitée à la redevance annuelle payée par **L'ÉTABLISSEMENT** à la société ATLINE SERVICES.

L'ÉTABLISSEMENT ne pourra jamais être considérée, dans sa relation avec la société ATLINE SERVICES, dans le cadre du présent contrat, comme s'étant immiscé ou ayant eu une influence quelconque dans la direction et la gestion de la société ATLINE SERVICES, qui demeure seule investie, en toute autonomie, de ses pouvoirs de direction et de gestion. De même, la société ATLINE SERVICES ne pourra jamais être considérée, dans sa relation avec **L'ÉTABLISSEMENT**, dans le cadre du présent contrat, comme s'étant immiscée ou ayant eu une influence quelconque dans la direction et la gestion de **L'ÉTABLISSEMENT**, qui demeure seul investi, en toute autonomie, de ses pouvoirs de direction et de gestion.

Confidentialité et Protection des données à caractère personnel

Les Parties s'engagent à conserver et à faire conserver par leur personnel et les sous-licenciés, confidentiels le service **Services Sécurisés** ainsi que tous les documents portant une mention « Propriétaire » ou « Confidentiel » et les informations qu'ils contiennent, de même que les informations qu'ils se seront mutuellement communiquées dans le cadre de leur obligation d'information réciproque. Les clauses du présent contrat entrent dans le champ de la clause de confidentialité.

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi "Informatique et Libertés", **L'ÉTABLISSEMENT** dispose d'un droit de consultation, de modification et de retrait de toutes données personnelles utilisées par le service fourni par la société ATLINE SERVICES.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données »).

Dans le cadre du présent contrat,

- **L'ÉTABLISSEMENT** est le responsable de traitement
- la société ATLINE SERVICES est sous-traitant du **L'ÉTABLISSEMENT**.

Le sous-traitant s'engage à :

1. traiter les données uniquement pour les seules finalités qui font l'objet de la sous-traitance
2. traiter les données conformément aux instructions documentées du responsable de traitement. Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public
3. garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat
4. veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :
   - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
   - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel
5. prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut
6. recueillir l'autorisation écrite, préalable et spécifique du responsable de traitement en cas de recrutement d'autres sous-traitants ultérieurs. Le sous-traitant est autorisé à faire appel à l'entité TAS France pour mener l'activité de traitement suivante : l'hébergement de la solution.
7. contribuer à l'exercice des droits des personnes : Dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données.
   Lorsque les personnes concernées exercent auprès du sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à la collectivité (responsable de traitement).
8. notifier des violations de données à caractère personnel Le sous-traitant notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 72 heures après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant téléphone et/ou e-mail. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.
9. détruire les données : Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le sous-traitant s'engage à : détruire toutes les données à caractère personnel. Une fois détruites, le sous-traitant doit justifier par écrit de la destruction.
10. indiquer le responsable de la protection des données : Le sous-traitant communique au responsable de traitement les coordonnées de la personne responsable de la protection des données : M. Christophe TADDEI dont l'adresse email est ctd@atline.fr
11. prendre toutes les précautions d'usage pour assurer la protection matérielle des données du responsable de traitement transitant sur ses serveurs et la sécurité informatique de ces dernières contre tout accès par des tiers étrangers non autorisés.
12. mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que les traitements, réalisés pour le compte de responsable de traitement, répondent aux exigences de la Règlementation

Intégralité de l'accord

Le présent contrat contient l'intégralité de l'accord entre les Parties et prévaut sur toute négociation, accords ou relations intervenues antérieurement entre les Parties et en rapport avec l'objet du contrat. Le présent contrat ne pourra être modifié, étendu ou limité que par un accord écrit et signé des Parties. Les présentes se substituent à la date de signature du contrat à tous autres accords oraux ou écrits relatifs au même objet.

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat devaient être tenues pour invalides, les autres stipulations conserveraient leur pleine validité sauf si elles présentaient un caractère indissociable avec la disposition invalidée.

Litige

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable toutes contestations qui s'élèveraient entre elles relativement à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat. À défaut de règlement amiable, compétence est donnée au Tribunal de Commerce de Paris.

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux, le **mercredi 10 août 2022**

Pour L'ÉTABLISSEMENT

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise

ATLINE SERVICES

Nom : **M. Philippe PIVRON**

Signature :

Adresse du siège
ATLINE SERVICES
4 avenue Recteur Poincaré
75016 PARIS

Annexe A
TARIFS

Services	2022	2023	2024	2025	2026
MODE PASS ELECTRONIQUE	prorata temporis				
Droit d'usage ACTES	135,00 €	358,00 €	372,00 €	387,00 €	402,00 €
Droit d'usage HELIOS	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Droit d'usage Convocations Sécurisées	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Droit d'usage Parapheur Sécurisé	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Droit d'usage Espaces Sécurisés	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Droit d'usage Marchés Sécurisés	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Droit d'usage Attestations Sécurisées	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
CONTEXTE					
Ouverture/Configuration	180,00 €	s/o	s/o	s/o	s/o
Hébergement	47,00 €	124,00 €	129,00 €	134,00 €	139,00 €
ASSITANCE A LA PRISE EN MAIN					
Assistance à la prise en main ACTES	170,00 €	s/o	s/o	s/o	s/o
Assistance HELIOS	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Assistance Convocations Sécurisées	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Assistance Parapheur Sécurisé	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Assistance Espaces Sécurisés	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
USAGES (uniquement contrat PASS)					
ACTES : par Actes	0,40 €/A	0,40 €/A	0,40 €/A	0,40 €/A	0,40 €/A
HELIOS : par Bordereau	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Convocations Sécurisées : par Invitation	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Parapheur Sécurisé : par Enveloppe	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Espaces Sécurisés : par Espace	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Marchés Sécurisées : par consultation	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Attestations Sécurisées : par procédure	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
TOTAL (estimation : 500 actes par an)					
TOTAL H.T.	532,00 €	546,00 €	701,00 €	721,00 €	741,00 €
T.V.A.	63,00 €	96,40 €	140,20 €	144,20 €	148,20 €
TOTAL T.T.C..	595,00 €	642,40 €	841,20 €	865,20 €	889,20 €

1 Au-delà de l'année 2022 les prix unitaires sont révisables sur la base des tarifs du droit d'usage et de l'hébergement (voir alinéa [2]), d'une augmentation annuelle maximale de 4 %. En regard de la date de terminaison du contrat (voir alinéa [3]), Il est renouvelé par tacite reconduction. Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties par lettre RAR ou e-RAR adressée au moins deux mois avant l'échéance de la fin de la période contractuelle.

2 Pour les années au-delà de l'année 2022 ,la base du tarif du droit d'usage est

- Pour ACTES : 135,00 € H.T.

- *Pour HELIOS* : *Sans objet*
- *Pour Convocations Sécurisées* : *Sans objet*
- *Pour Parapheur Sécurisé* : *Sans objet*
- *Pour Espaces Sécurisés* : *Sans objet*
- *Pour Marchés Sécurisés* : *Sans objet*
- *Pour Attestationss Sécurisées* : *Sans objet*

3 La date de terminaison du contrat est le 31/12/2026

4 Facturation correspondante à l'année de signature du contrat :
La facture correspondante, aux postes CPTE, ABNT, CERT et e-Assist, sera établie dés que l'assistance à la prise en main aura été dispensée.
La facture correspondante, aux postes CPTE et ABNT, sera établie si l'assistance à la prise en main n'a pas été dispensée dans les 2 mois à compter de la date de signature du contrat ou avant le 31 décembre.

5 Facturation pour les années suivantes ou renouvellement :
La facture correspondante, aux postes ABNT sera établie en début d'année civile
La facture correspondante, aux postes e-conso (consommation de l'année N-1), sera établie en début d'année civile.

6 TVA connue au moment de la rédaction du présent projet de bon de commande, TVA portée sur factures fonction de la TVA effective au moment de la facturation.

7 En tant qu'organisme de formation déclarée auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dIdF (n° de déclaration : 1753917375), les prestations de formation assurées par la société Atline Services ne sont pas soumises à TVA.

Ces éléments financiers prennent en comptes les paramètres suivants

- type de collectivité
- nombre d'habitants lié à votre établissement

- **pour le module ACTES**
  - nombre d'utilisateurs illimité
  - nombre d'actes transmissibles illimité
  - nombre d'actes non transmissibles illimité
  - taille des pièces justificatives (contraintes de la DGCL)

- **pour le module HELIOS**
  - nombre de mandats/titres illimité
  - nombre d'utilisateurs illimité
  - taille des pièces justificatives (contraintes de la DGFiP)

- **pour le module Parapheur Sécurisé**
  - nombre de circuits illimité
  - nombre de membres illimité
  - nombre d'usages illimité (basé sur la consommation)
  - nombre de documents illimités

- **pour le module Convocations Sécurisées**
  - nombre d'assemblées illimité
  - nombre d'élus dans l'assemblée illimité
  - nombre de bureaux illimité
  - nombre d'élus dans le bureau illimité
  - nombre de commissions illimité
  - nombre de membres en moyenne par commission illimité
  - nombre de réunions en moyenne par commission illimité

- **pour le module Espaces Sécurisés**
  - nombre de groupes illimité
  - nombre de membres illimité
  - nombre d'espaces illimité
  - nombre de documents illimité

Annexe B
DESCRIPTION
DU SERVICE TRANSFERTS-SECURISES.FR

L'accès au service s'effectue au travers de l'adresse URL suivante : https://www.transferts-securises.fr ou https://mobile.transferts-securises.fr pour les membres du module Convocations Sécurisées

2 modes de connexions sont possibles au service Transferts Sécurisés :

- authentification par certificat électronique de type RGS ** / eIDAS (pour les profils VISEUR / SIGNATAIRE)
- identification par un couple identifiant / mot de passe

La connexion au service, et fonction des droits attribués, donne accès aux modules fonction du contrat en vigueur :

- onglet 'ADMINISTRATION'
  - gestion des utilisateurs
  - gestion des droits
  - gestion des groupes
  - gestion des modèles de tampon
  - gestion des certificats

MODULE ACTES

- onglet 'ENVELOPPES NOUVELLES'
  - création de nouvelles enveloppes ACTES
  - respect du cahier des charges du M.I.O.C.
    - saisie des informations obligatoires
  - envoi pour VISA
    - choix dans la liste des viseurs proposés
  - choix du modèle de tampon

- onglet 'ENVELOPPES A TRAITER'
  - gestion des enveloppes à VISER pour télé transmission

- onglet 'ENVELOPPES EN COURS DE TRAITEMENT'
  - gestion des enveloppes pour contrôle (document par document)
    - anti-virus
    - vérification signature électronique

- onglet 'ENVELOPPES ARCHIVÉES'
  - accès aux enveloppes ACTES archivées

- gestion des notifications mail
  - envoi des actes tamponnés par mail en pièces jointes

MODULE HELIOS

- onglet 'ENVELOPPES A TRAITER'
  - gestion des bordereaux à VISER / SIGNER
  - accès aux pièces justificatives

- onglet 'ENVELOPPES TRANSFEREES'
  - gestion des enveloppes en cours d'envoi vers la Trésorerie

- onglet 'ENVELOPPES ARCHIVÉES'
  - accès aux bordereaux archivées
  - retour des acquittements
  - accès aux pièces justificatives

MODULE Parapheur Sécurisé (I-DOCS)

- onglet 'DOCUMENTS NOUVEAUX'
  - création d'une enveloppe documentaire à partir d'un circuit
  - gestion des documents
  - gestion des envois

- onglet 'DOCUMENTS EN COURS'
  - gestion des enveloppes à VISER / SIGNER
  - gestion des documents
  - gestion de la validation

- onglet 'DOCUMENTS ARCHIVÉS'
  - accès aux enveloppes documentaires archivées
  - accessibilité aux documents

MODULE Convocations Sécurisées (I-SEANCES)

- onglet 'SEANCES NOUVELLES'
  - création de nouvelles séances pour un ou plusieurs groupes
  - gestion de l'arborescence documentaire
  - convocations email et sms

- onglet 'SEANCES EN COURS'
  - gestion des séances dont les convocations ont été envoyées
  - gestion des membres convoqués
  - génération des registres des présents
  - gestion de l'arborescence documentaire

- onglet 'SEANCES ARCHIVÉES'
  - gestion des séances archivées pour recherche

MODULE Espaces Sécurisés (I-ESPACES)

- onglet 'ESPACES NOUVEAUX'
  - création d'espaces à partir d'un groupe
  - gestion de l'activation des espaces
  - gestion de l'arborescence documentaire
  - gestion de la notification d'accès

- onglet 'ESPACES EN COURS'
  - gestion des espaces dont les notifications ont été envoyées
  - gestion des membres notifiés
  - gestion des droits des membres
  - gestion de l'arborescence documentaire

- onglet 'ESPACES ARCHIVÉS'
  - gestion des espaces archivés pour recherche
  - accessibilité aux documents

Annexe C
DESCRIPTION
DU SERVICE MARCHES-SECURISES.FR

L'accès au service s'effectue au travers de l'adresse URL suivante : https://www.marches-securises.fr

- **onglet 'ADMINISTRATION'**
  - gestion des utilisateurs
  - gestion des groupes
  - gestion des clés de chiffrement
  - gestion des consultations
  - configuration
  - configuration e-LRAR
  - message informatif aux OE
  - guichet d'enregistrement

- **onglet 'JOUE BOAM / JAL'**
  - publication des avis de publicité

- **onglet 'CONSULTATIONS NOUVELLES'**
  - création de nouvelles consultations
    - informations générales
    - dossier constitutif

- **onglet 'CONSULTATIONS EN COURS'**
  - gestion des consultations jusqu'à la date limite de réponse des plis (DLRP)
    - gestion des retraits
    - gestion des dépôts
    - gestion des questions / réponses

- **onglet 'CONSULTATIONS CLÔTUREES'**
  - gestion des consultations dont la DLRP est atteinte
    - espace d'ouverture des plis
    - gestion des demandes
    - gestion des attributaires / données essentielles
    - gestion des lettres de rejet / notifications
    - avis d'attribution
    - archivage

Annexe D
DESCRIPTION
DU SERVICE ATTESTATIONS-SECURISEES.FR

L'accès au service s'effectue au travers de l'adresse URL suivante : https://www.attestations-securisees.fr

- **fonction 'Tableau de bord'**
  - alerte
  - statuts des marchés
- **fonction 'Fournisseur'**
  - suivi gratuit de 10 fournisseurs
- **fonction 'Marchés nouveaux'**
  - création d'un nouveaux marchés indépendamment d'un profil acheteur
- **fonction 'Marchés en cours'**
  - gestion du suivi des attestations demandées
- **fonction 'Marchés archivés'**
- **fonction 'Marchés supprimés'**
- **fonction 'Administration'**
  - gestion des alertes
  - gestion des attestations

INFRASTRUCTURE DES SERVICES TRANSFERTS-SECURISES.FR, MARCHES-SECURISES.FR ET ATTESTATIONS SECURISEES.

Les services transferts-securises.fr, marches-securises.fr et attestations-securisees.fr sont hébergés chez TAS France. Ils bénéficient d'un environnement d'accès hautement sécurisé et d'une garantie minimale de disponibilité 24/24, 7/7 de 99,5 %.